



Société québécoise
d'évaluation de programme

Titre :

**POLITIQUE RELATIVE AU PROGRAMME DE BOURSES
MARIE GERVAIS**

Date d'entrée en vigueur :

2023-05-09

Approuvée par :

**Conseil d'administration de la SQEP
Résolution no : CA22-23.008**

Date d'approbation :

2023-05-09

Table des matières

Contexte	3
Article 1 – Objectif du programme de Bourses Marie Gervais	3
Article 2 – À propos des Bourses	3
Article 3 – Frais admissibles	4
Article 4 – Conditions d’admissibilité	4
Article 5 – Formulaire de mise en candidature	4
Article 6 – Sélection des candidatures	5
Article 7 - Procédure de présentation de la candidature	5

Contexte

En décembre 2020, le monde de l'évaluation francophone apprenait le décès de Marie Gervais, professeure à l'Université Laval et membre active et ancienne administratrice de la Société québécoise d'évaluation de programme (SQEP) qu'elle a représentée durant 5 années consécutives au Réseau Francophone de l'Évaluation (RFE).

Marie Gervais a été une boussole pour les évaluateurs et évaluatrices francophones, des plus jeunes aux plus expérimentés. Dans le cadre de sa carrière universitaire, elle a participé à la formation d'un nombre incalculable de jeunes évaluateurs et évaluatrices au sein du programme de deuxième cycle qu'elle pilotait à l'intérieur de la Faculté de médecine de l'Université Laval. Elle a également été au cœur de la création du réseau mondial de jeunes évaluateurs EvalYouth et l'instigatrice du Réseau Francophone des Évaluateurs Émergents (RF-Ee). Par ce biais, elle a inspiré l'implication de centaines sinon de milliers de jeunes professionnels en évaluation, en particulier au sein de l'espace francophone.

Article 1 – Objectif du programme de Bourses Marie Gervais

Afin d'honorer et de continuer à faire vivre la mémoire de Marie Gervais, la SQEP a décidé d'attribuer annuellement des bourses à des évaluatrices ou évaluateurs émergents membres de la SQEP ou d'une association nationale et internationale d'évaluation francophone afin de participer au colloque annuel de la SQEP ou au congrès annuel de la Société canadienne d'évaluation (SCE).

Article 2 – À propos des Bourses

Les bourses attribuées permettront aux candidates et candidats sélectionnés de recevoir, à titre de remboursement des dépenses encourues dans le cadre de leur inscription à l'un des deux événements mentionnés, un montant maximum de :

- 500.00 \$CAN par récipiendaire pour une participation au colloque annuel de la SQEP,
- 3 000.00 \$CAN par récipiendaire pour une participation au congrès annuel de la SCE.

Un maximum de 10 bourses sont offertes annuellement pour la participation au colloque annuel de la SQEP.

Un maximum de 3 bourses sont offertes annuellement pour la participation au congrès annuel de la SCE.

Chaque année, le Conseil d'administration de la SQEP prend une décision concernant le nombre de bourses à offrir. Le nombre de bourses attribuées dépend du budget de la SQEP.

Article 3 – Frais admissibles

Les frais admissibles sont des dépenses encourues directement par la ou le récipiendaire afin de participer à l'un ou l'autre des événements mentionnés et concernent :

- Les frais d'inscription à l'événement,
- Les frais de repas et d'hébergement encourus lors de l'événement¹,
- Les frais de déplacement.

La ou le récipiendaire ne doit pas avoir été autrement remboursé, préalablement ou a posteriori, pour ces dépenses. Dans le cas d'un remboursement partiel, seule la partie non remboursée peut être couverte par la bourse octroyée.

Le conseil d'administration de la SQEP peut refuser de rembourser des frais admissibles lorsque la ou le récipiendaire est absent lors de l'événement et que cette absence n'est pas justifiée par des motifs valables.

Article 4 – Conditions d'admissibilité

Toute personne désirant soumettre sa candidature doit, au moment de l'événement, remplir les conditions suivantes :

- Être étudiante ou avoir moins de 5 ans d'expérience en évaluation,
- Être membre de la SQEP ou être membre d'une association nationale d'évaluation d'un pays d'Afrique francophone ou d'Haiti,
- Être disponible, selon le fuseau horaire canadien, pour participer à l'événement concerné et s'engager à assister à l'événement, en présentiel ou en mode virtuel, mais non en différé,
- S'engager à partager son expérience par le biais d'un article à publier dans l'infolettre de la SQEP et sur les réseaux sociaux de la SQEP (FaceBook et LinkedIn),
- Soumettre sa candidature avant l'échéance indiquée dans l'annonce de l'offre de bourse.

Article 5 – Formulaire de mise en candidature

Le formulaire de mise en candidature est utilisé afin de recueillir les informations suivantes concernant la personne candidate:

- Nom et prénom,
- Pays de résidence,
- Société(s) ou association(s) nationale(s) dont la personne est membre (un document ou une confirmation émise par le président de l'association attestant de l'adhésion de la personne candidate à la société ou l'association en question peut être exigée),
- Affirmation que la personne candidate est, au moment de l'événement, étudiante ou à moins de 5 ans d'expérience en évaluation,
- La motivation de la personne candidate à prendre part à l'activité, ce qu'elle espère retirer de sa participation (connaissances, développement, réseautage, etc.),

¹ Les frais d'hébergement la nuit précédant et la nuit suivant l'événement sont admissibles.

- De quelle façon la participation à l'événement lui sera utile en tant que professionnel(-le) de l'évaluation,
- Est-ce que la personne candidate a déjà participé à un colloque, un congrès ou une conférence en évaluation. Si oui, lequel,
- Engagement de la personne candidate à partager son expérience de participation à l'événement par le biais d'un article à publier dans l'infolettre de la SQEP ou sur les réseaux sociaux de la SQEP,
- Un curriculum vitae ou un résumé professionnel présentant le domaine d'études, les réalisations professionnelles en lien avec l'évaluation, l'engagement social ou associatif de la personne candidate peut être exigé .

Article 6 – Sélection des candidatures

Lorsqu'une offre de bourse Marie Gervais est annoncée, un comité de sélection est formé. Ce comité est présidé par un(e) membre du conseil d'administration de la SQEP.

Le comité identifie d'abord les candidatures reçues qui remplissent les conditions d'admissibilité prévues à l'article 4. Lorsqu'une candidature ne remplit pas l'ensemble des conditions d'admissibilité, le comité ne peut pas procéder à son évaluation. Au besoin, un complément d'information peut être demandé à la personne candidate. Dans tous les cas, l'échéance fixée doit être respectée à moins que le nombre de candidatures reçues soit inférieur au nombre de bourses offertes.

Le comité évalue ensuite toutes les candidatures reçues en se basant sur les critères ci-dessous et en se servant de la grille d'analyse en annexe :

- Réalisations professionnelles :
 - La pertinence des réalisations présentées,
 - La nature et le type de réalisations,
 - La contribution à l'évaluation.
- Domaine d'études :
 - Le type de programme d'études ou de cours réalisés,
 - Les contributions à l'évaluation.
- Engagement (social, associatif, etc.) :
 - La durée et la fréquence de l'engagement (est-ce une activité rémunérée ou non, créditée ou non, etc.),
 - La nature de l'engagement,
 - Les retombées de l'engagement social ou associatif,
 - L'appréciation du travail accompli.

Article 7 - Procédure de présentation de la candidature

- COLLOQUE SQEP

Pour présenter une candidature dans le cadre du colloque annuel de la SQEP, la personne candidate doit remplir le formulaire mis à sa disposition et le déposer auprès du Bureau administratif de la SQEP.

Le cas échéant, elle doit joindre au dépôt de sa candidature les pièces justificatives permettant de répondre aux conditions d'admissibilités.

La personne candidate doit soumettre sa candidature pour le colloque de la SQEP entre le 15 juillet et le 15 août à 23h59. Après la date limite du dépôt des candidatures, le comité de sélection a deux semaines pour annoncer les résultats.

Dans le cas où certaines bourses ne seraient pas attribuées, le comité de sélection peut transférer les montants non alloués à l'autre catégorie de bourses ou au budget de la SQEP, le cas échéant.

- CONGRÈS SCE

Pour présenter une candidature pour le congrès annuel de la Société canadienne d'évaluation (SCE), la personne candidate doit remplir le formulaire mis à sa disposition et le déposer auprès du Bureau administratif de la SQEP. Le cas échéant, elle doit joindre au dépôt de sa candidature les pièces justificatives permettant de répondre aux conditions d'admissibilités.

La personne candidate doit soumettre sa candidature pour le congrès de la SCE entre le 15 février et le 15 mars à 23h59. Après la date limite du dépôt des candidatures, le comité de sélection a deux semaines pour annoncer les résultats.

Dans le cas où certaines bourses ne seraient pas attribuées, le comité de sélection peut transférer les montants non alloués à l'autre catégorie de bourse ou au budget de la SQEP, le cas échéant.

Annexe 1 - FORMULAIRE DE CANDIDATURE BOURSE MARIE GERVAIS - COLLOQUE SQEP

Prénom (s) et Nom (s) de la candidate ou du candidat :

Pays de résidence :

Programme :

Avez-vous déjà obtenu une bourse Marie Gervais?

Si oui indiquez l'année :

Respect des conditions d'admissibilité :

- Être étudiante ou avoir moins de 5 ans d'expérience en évaluation,
- Être membre de la SQEP ou être membre d'une association nationale d'évaluation d'un pays d'Afrique francophone ou d'Haïti,
- Être disponible, selon le fuseau horaire canadien, pour participer à l'événement concerné et s'engager à être présent,
- S'engager à partager son expérience par le biais d'un article à publier dans l'infolettre de la SQEP et sur les réseaux sociaux de la SQEP (FaceBook et LinkedIn),
- Soumettre sa candidature avant l'échéance indiquée dans l'annonce de l'offre de bourse

- 1) Insérer à la fin de ce formulaire, une preuve d'inscription à temps plein ou à temps partiel
- 2) Insérer la copie de votre adhésion d'une association nationale d'évaluation d'un pays d'Afrique francophone ou d'Haïti
- 3) Insérer votre CV

Le

à

Signature :

Annexe 2 - FORMULAIRE DE CANDIDATURE BOURSE MARIE GERVAIS - CONGRÈS SCÉ

Prénom (s) Nom (s) de la candidate ou du candidat :

Pays de résidence :

Programme :

Avez-vous déjà obtenu une bourse Marie Gervais?

Si oui indiquez l'année :

Respect des conditions d'admissibilité :

- Être étudiante ou avoir moins de 5 ans d'expérience en évaluation,
- Être membre de la SQEP ou être membre d'une association nationale d'évaluation d'un pays d'Afrique francophone ou d'Haiti,
- Être disponible, selon le fuseau horaire canadien, pour participer à l'événement concerné et s'engager à être présent,
- S'engager à partager son expérience par le biais d'un article à publier dans l'infolettre de la SQEP et sur les réseaux sociaux de la SQEP (FaceBook et LinkedIn),
- Soumettre sa candidature avant l'échéance indiquée dans l'annonce de l'offre de bourse

4) Insérer à la fin de ce formulaire, une preuve d'inscription à temps plein ou à temps partiel

5) Insérer la copie de votre adhésion d'une association nationale d'évaluation d'un pays d'Afrique francophone ou d'Haïti

6) Insérer votre CV

Le

à

Signature :